



Rachat des années d'études

Par **nade**, le **01/02/2009** à **12:11**

Bonjour,

J'ai 54 ans et je suis à la retraite CNRACL depuis 8 ans. (Infirmière 3 enfants).
Je n'ai pas "racheté "mes années d'études. Puis-je encore le faire, par rapport aux nouvelles loi. J'ai poser la question à mon organisme de retraite qui ne m'a pas répondu.
Merci de me donner une réponse

Par **natacha**, le **25/02/2009** à **14:19**

Bonjour,

Au régime général vous pouvez racheté des années d'études supérieures. Sachez que ce genre de rachat est assez cher mais qu'il peut être déductible des impôts et payables en plusieurs fois. Vous pouvez racheter maximum 12 trimestres et vous avez jusqu'à l'âge de 64 ans pour racheter (depuis le 01/01/2009).

Si vous avez été apprenti vous devez voir avec l'URSSAF.

Si vous souhaitez racheter dans le cadre de la pension CNRACL je pense que cela sera impossible dès lors que vous avez demandé votre retraite. Le mieux étant de votre avec eux si cela est possible et si cela vous apporte un changement notable du montant de votre retraite.

Bonne journée.

Par **Kirikou**, le **03/03/2009** à **16:56**

Infirmière à la retraite anticipée (4 enfants) depuis 8 mois je suis en train de racheter mes années d'études + 2 trimestres travaillés avant mes études. Pour 10 trimestres cela me coûte environ 3500€ qu'ils prélèvent directement sur ma retraite (à concurrence de 20% du montant de la pension). Cela devrait me rajouter 150€ par mois en final (actuellement 602€/mois) C'est en théorie déductible des impôts.

Je m'étais adressée à mon employeur au moment de ma demande de mise à la retraite. La CNRACL est très longue à répondre : j'ai eu la réponse 10 mois après ma demande !!! Le mieux est de demander la démarche à suivre en leur téléphonant (ils sont très aimables)